

Elections professionnelles du 6 décembre 2018

Elections des représentants du personnel  
à la Commission Consultative Paritaire des contractuels

## Pourquoi voter ?

Les Commissions Consultatives Paritaires interviennent pour défendre les personnels non fonctionnaires : CDD, CDI, doctorants, par exemple avant les fins brutales de contrats (licenciement), pour les demandes individuelles refusées (télétravail, demande de formation).



Dans le mandat précédent, en mettant sur le tapis des cas individuels injustes et en demandant que cette question soit traitée au CTEP (pour lequel vous votez par ailleurs), nous avons par exemple permis une clarification des règles de gestion et de rémunération de tous les CDD.

## NOS ENGAGEMENTS

- Vos élu·e·s ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais présents à vos côtés pour vous défendre. À tout moment, chacun·e d'entre vous peut les interpeller, entre autre lorsque votre supérieur·e hiérarchique vous refuse certains droits (travail à temps partiel, formation permanente, congé pour la formation syndicale, télétravail...).
- La transparence et l'information de toutes et tous : l'existence de représentant·e·s attentif·ve·s à la défense du personnel oblige l'administration à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentant·e·s s'engagent à rendre publics tous les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

**STOP LA PRÉCARITÉ :**  
**Un emploi stable pour toutes et tous,**  
**Des postes de titulaires pour la RECHERCHE PUBLIQUE !**

**IL N'Y A AUCUNE RAISON VALABLE pour que vous ne puissiez disposer d'un emploi stable si vous le souhaitez !**

L'appartenance à la fonction publique n'est en aucun cas un frein à la créativité et à la mobilité des individu·e·s, que celle-ci soit thématique, géographique, ou de corps de rattachement. **Seul l'emploi sur statut de fonctionnaire**, associé à des **financements récurrents**, est compatible avec une vraie indépendance. Ce sont des préalables pour répondre à la demande « d'expertise scientifique indépendante » après les scandales qui apparaissent un peu partout. **Seul l'emploi stable permet de créer un collectif de travail durable et solide** et de pouvoir s'appuyer sur ses collègues dans la durée.



**Pas de recherche durable sans emplois durables !**

**La Loi Sauvadet ne nous a pas sauvés de la précarité...**

Certes, on savait que la Loi Sauvadet ne comportait pas les garanties nécessaires pour déboucher sur un véritable plan de titularisation des hors-statuts de la Fonction Publique (c'est – entre autres - pourquoi Solidaires n'avait pas signé le protocole d'accord Baroin-Tron)... Pour autant les directions d'EPST auraient pu prendre au mot les gouvernements successifs et réclamer les moyens pour pourvoir les emplois nécessaires. Au lieu de cela, c'est à une application plus que restrictive de la Loi que nous avons été confrontés d'année en année !

**Et pourtant, ces moyens existent ! Les 6 milliards d'€ du Crédit d'impôt recherche permettraient de créer plusieurs dizaines de milliers de poste.**

**Mobilisons-nous pour imposer la seule solution durable pour en finir avec la précarité :**

**Un véritable plan de titularisation !**

**Construisons une mobilisation unitaire à la hauteur des attaques !**

**SOLIDAIRES dans un monde de brutes !**  
**VOTEZ SUD Recherche EPST !**